



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 23638

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les éléments contenus dans le dernier rapport de l'observatoire national de la langue française. En effet, il apparaît que la pratique de notre langue est de moins en moins usitée en Thaïlande. Aussi, souhaiterait-elle connaître les intentions du Gouvernement afin de permettre la pérennité de l'usage de notre langue dans ce pays.

Texte de la réponse

La pratique du français en Thaïlande connaît une légère hausse tendancielle (+ 9 000 apprenants tous les deux ans). Cela tient à la « Francophonie de choix » du pays qui doit beaucoup à la francophilie du roi de Thaïlande, lui-même. La langue française, devancée par l'anglais depuis plus d'un demi-siècle (0,56 million de francophones pour 3,5 millions d'anglophones), a récemment cédé le pas au chinois. Cela est dû à la densité des échanges économiques entre la Chine et la Thaïlande, mais aussi au fait que les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) constituent des priorités pour la diplomatie chinoise. Néanmoins, de nombreux dirigeants thaïlandais considèrent toujours que le français est « la troisième langue de la Thaïlande », selon leur expression, après le thaïlandais et l'anglais. La francophonie « par choix » de la Thaïlande offre une pluralité de terrains d'action avec comme vecteur, la langue française ; pour ce faire, le ministère des affaires étrangères et du développement international préconise de : - identifier les personnalités francophones les plus influentes et créer un « Club France » élargi à tous les anciens étudiants et stagiaires ou collaborateurs de France ou d'entreprises françaises ; - poursuivre les efforts de la France en vue d'accroître le nombre d'apprenants de français dans le secondaire (40 000 apprenants), en mettant l'accent sur la certification de français et sur « l'utilité professionnelle » de notre langue (enseignements du français sur objectifs spécifiques (FOS) à l'Université) ; - ouvrir l'enseignement français à l'élite thaïlandaise, en reconnaissant la langue thaïlandaise comme épreuve du baccalauréat français et en développant des classes bilingues dans les lycées de référence ; - obtenir le rehaussement du statut de la Thaïlande à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23638

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3731

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4272